

Présents: Mesdames: Sophie BOREL, Valérie SIMOENS, Céline URSO, Carole MORELL,

Messieurs: Patrice FERROUILLAT, Claude BOREL, Geoffrey GIRARD, Michel DE GAUDENZI, Richard MOURRE, Jean-Michel VALENTIN

Absents et Excusés: Isabelle RUDLOFF, Christelle BROZEK, Philippe MELGAREJO, Christian GARCIA

Secrétaire de séance: Valérie Simoens

Le compte rendu du 26 mars 2018 est validé à l'unanimité

I/ Aménagement Parc St Joseph ó Demande de subvention au Département

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement du Parc St Joseph :

-aménagement paysager avec diverses réalisations : massifs plantés, allées délimitées, aire de jeux pour enfants

Il présente également les devis demandés et retenus pour cette réalisation :

Nicoud Bruno (Beaulieu) pour l'aménagement paysager : 21 442 p HT

Transalp (L'Albenc) pour l'achat et pose d'un ensemble de jeux pour enfants : 8 466 p HT

Coût total de l'opération d'aménagement du parc St Joseph : 29 908 p HT soit 35 889,60 p TTC

Il indique que ce projet d'aménagement peut être subventionné à hauteur de 35 % par le Département dans le cadre de la thématique « Aménagement de village »

Le plan de financement de cet aménagement est donc comme suit :

Montant des travaux : 29 908,00 p HT

Subvention du Département (35%) : 10 467,80 p HT

Autofinancement commune (65%) : 19 440,20 p HT

Monsieur le Maire demande aux membres présents du conseil municipal de délibérer sur cette proposition d'aménagement et de financement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- décide de retenir la proposition d'aménagement du parc St Joseph présentée par Monsieur le Maire
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus et charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère pour ce projet de travaux.
- dit que les crédits budgétaires sont inscrits au budget d'investissement 2018 au chapitre 21
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet

II / Décision Modificative 1 ó Virements de crédits

Monsieur le Maire que lors de l'élaboration du Budget Primitif de la commune, l'équilibre entre les sections d'ordre a été omis, il y a donc lieu de voter une décision modificative comme suit :

Désignation :

Augmentation sur crédits ouverts

R 28041581 : GFP : Biens mobiliers, matériel 170,00 p

R 2804183 : Autres : Projet infrastructures 1 602,64 p

TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section 1 772,64 p

Diminution sur crédits ouverts

R 1323 : Départements 1 772,64 p

TOTAL R 13 : Subventions d'investissement 1 772,64 p